



Section CFDT Renault Cléon
Syndicat Métallurgie Rouen Elbeuf Dieppe

« NEGOCIATIONS SALARIALES 2023 » UN ACCORD EN DEMI-TEINTE POUR LA CFDT

Mesures salariales pour les APR

- **AGS de 4% dès le mois de février.**
- **AI de 1% dès le mois d'avril avec un taux de couverture de 75% :**
 - **Blocs de compétences et Compléments de Carrière 15€ - 20€ - 25€.**
 - **« Reconnaissance » :**
Unité Expérience Métier (UEM) de 40€ et 25€ ; Accélération parcours CUET...etc.
 - **Revalorisation liée à l'Ancienneté.**

Mesures salariales pour les ETAM

- **AGS de 3% dès le mois de février.**
- **AI de 2% avec un taux de couverture de 85% :**
 - **AI et Promotion de 2% à 6%.**
 - **Primes de Performance de 400€ - 700€ - 1000€ pour 70% des ETAM.**
 - **« Reconnaissance » :**
Accompagnement parcours accélérés CUET ; Dispositifs promotion statut Cadre...etc.
 - **Revalorisation liée à l'Ancienneté.**

Mesures salariales pour les Cadres

- **Budget AI de 5% :**
 - **90% des cadres bénéficieront d'une AI d'au moins 2% au mois d'avril.**
 - **Une Part Variable > 100% versée en une fois au mois d'avril.**

PROJET D'ACCORD NAO 2023



Mesure de Soutien au Pouvoir d'Achat

- **Prime de 700€ pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 Smic.**
 - Cette PPA sera versée en deux fois : 400€ en février et 300€ en octobre.
 - Condition d'éligibilité : Être présent aux effectifs (*sous contrat Renault ou en intérim*) durant 12 mois précédant la date de versement de la prime (*proratisation en cas d'absences non assimilées à du temps de travail effectif => Conséquence d'une action en justice de la Cgt Renault*).

Mesures Complémentaires

- ❖ Concernant les **Augmentations Individuelles**, la Cfdt a également décroché une mesure d'**Équité Salariale** entre les femmes et les hommes : **L'Application de taux de couvertures identiques pour les populations femmes et hommes** et ce, dans chaque catégorie socioprofessionnelle.
- ❖ Pour les coefficients inférieurs à 185, **attribution de blocs de compétences en cohérence avec le poste tenu**, sans limite de volume. Les blocs de compétences seront accordés dès le mois d'avril.
- ❖ **Intégration de la Garantie Accessoire jusqu'à 100€ maxi dans la rémunération. Une réelle mesure de justice salariale.**
- ❖ **Retrait du « Plan d'Actionnariat » des Négociations Salariales.**

Même si cet Accord Salarial ne répond pas totalement aux différentes attentes des travailleurs, notamment dans ce contexte inflationniste, la Section Cfdt Cléonnaise considère qu'elle n'a pas le droit de réduire à néant 10 heures de négociation avec, certes, l'obtention de mesures salariales modestes, mais néanmoins dirigées sur la fiche de paie des Travailleurs. Le caractère urgent de la situation sociale nous oblige !

Section Cfdt Renault Cléon